

## V. Note relative aux mots de passe

Montpellier, Le 15/11/2023

Chers utilisateurs,

Nous vous informons des nouvelles directives de sécurité concernant le choix des mots de passe pour nos nouveaux équipements. Ces directives revêtent une importance cruciale pour protéger votre compte et vos données.

Voici les règles que vous devez suivre lors du choix de votre mot de passe :

- Le mot de passe doit contenir au moins 12 caractères, incluant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.
- Évitez d'utiliser des mots de passe liés à des informations personnelles ; privilégiez des combinaisons difficiles à deviner.
- Votre mot de passe doit être unique ; ne le partagez avec personne et n'enregistrez pas sur des Post-it ou des fichiers.
- En cas d'oubli de mot de passe, contactez notre équipe pour procéder à sa réinitialisation.

De plus, conformément aux recommandations actuelles de la CNIL, le renouvellement régulier des mots de passe n'est pas requis pour les utilisateurs standard, sauf pour les comptes à priviléges élevés.

Pour renforcer la sécurité globale de notre infrastructure, nous encourageons tous les utilisateurs à vérifier la conformité de leur mot de passe via l'outil fourni par la CNIL. Vous pouvez le faire en suivant ce lien : [Vérifier sa politique de mots de passe](#)

Merci de prendre note de ces nouvelles directives.

Bien cordialement,

Direction du Service Informatique  
109 Av. de Toulouse  
34070 Montpellier  
[dsi@assurmer.fr](mailto:dsi@assurmer.fr)  
01 34 12 34 34